



A MON BEAU-PÈRE

MONSIEUR LE PASTEUR LOUIS BONNET

DOCTEUR EN THÉOLOGIE

ANCIEN PASTEUR DE L'ÉGLISE FRANÇAISE DE
FRANCFORT-SUR-LE-MEIN

Cher et vénéré père,

Il est juste que votre nom soit écrit en tête d'une publication que, pour une large part, vos indulgents et persévérants conseils ont provoquée. Vous savez quel motif m'a longtemps détourné de les suivre : c'est le douloureux sentiment de tout ce qui manque au prédicateur, et par conséquent à sa parole et à son œuvre... Le désir de vous procurer, pendant que nous avons encore le grand privilège de vous posséder ici-bas, une satisfaction à laquelle vous paraissent attacher un certain prix, a beaucoup contribué à triompher de mes scrupules. Puissiez-vous, du moins, vous qui avez consacré une si grande part de votre vie et de vos forces à commenter le Nouveau Testament, trouver dans chacun de ces discours une exposition



sérieuse et solide d'un passage biblique ! Et puisse le présent volume être pour quelques-uns de mes jeunes et aussi de mes futurs collègues dans le ministère évangélique, un encouragement à une étude attentive de la Parole de Dieu en vue de la prédication ! Ce qu'il y a de bon dans ces pages vient d'elle, je suis responsable du reste.

C.-E. BABUT

Nîmes, 23 novembre 1889.

PRÉFACE

L'extrême bienveillance avec laquelle mon premier volume de *Sermons* a été accueilli me décide à en publier un second. Pour répondre à un vœu de quelques-uns de mes trop indulgents critiques, j'y ai fait entrer deux discours qui avaient déjà été publiés à part : *Le Témoignage que Jésus se rend à lui-même* et *Pêcheurs d'hommes*.

Parmi les neuf autres sermons qui composent le présent volume, il en est six qui se rapportent à diverses fêtes solennelles : Noël, le dimanche des Rameaux, la Semaine sainte, le jour de Pâques, et qui peuvent, à ce titre, être considérés comme formant une série¹. J'aime à espérer qu'en nos jours de fêtes, l'un ou l'autre de ces discours sera lu volontiers au sein de telle famille isolée, ou de tel petit groupe protestant qui ne reçoit que rarement la visite du pasteur. D'ailleurs ces anniversaires religieux fournissent au prédicateur de précieuses occasions de rendre témoignage au Sauveur et d'exposer directement les grandes vérités de l'Évangile.

Je l'ai fait bien pauvrement à mon gré, je ne puis m'empêcher de le redire. Si, comme on me l'assure de divers côtés, mes discours, tels qu'ils sont, sont pourtant utiles à quelques-uns, qu'ils veuillent bien en retour prier pour l'auteur, afin que Dieu fasse de

1. Le premier volume renfermait un sermon pour le jour de la Pentecôte ; *Nécessité du Saint-Esprit*.



lui un serviteur intelligent et fidèle de son Fils, un pasteur et un prédicateur tel que le temps présent en réclame, un vrai *Pêcheur d'hommes* enfin !

Nîmes, 7 janvier 1891.

Le sommaire de la Loi

Un pharisien, qui était docteur de la loi, posa à Jésus cette question, pour voir ce qu'il répondrait : « Maître, quel est, dans la loi, le plus grand commandement ? » Jésus lui dit : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta pensée. » Voilà le premier et le plus grand commandement. En voici un second qui lui est semblable : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » De ces deux commandements dépendent toute la loi et les prophètes.

(Matthieu 22.35-40)

Mes chers frères,

Les paroles du Seigneur que j'ai choisies pour texte auront, je l'espère, cette fortune, assez rare dans ces temps de doute et de trouble, d'être reçues avec une docilité et une confiance égales par tous ceux qui m'entendent. Si diverses que puissent être nos vues sur d'autres matières, nous nous courbons tous sous la loi d'amour que Jésus de Nazareth a donnée au monde ; nous prétendons et nous voulons tous être chrétiens selon le sommaire de la loi. Si l'on proposait de faire des deux articles du sommaire une profession de foi pour nos Églises, il n'y a, je pense, ni pasteur, ni

◇

laïque d'un esprit religieux qui fît difficulté d'y souscrire. Mais dès qu'il s'agit de déterminer la place que ce résumé de la morale chrétienne doit occuper dans l'ensemble de notre christianisme, on cesse de s'accorder ; ce malheureux esprit qui nous rend plus jaloux de discuter la vérité évangélique que de la pratiquer, reprend son empire, et trouve dans le commandement même de l'amour un sujet et un prétexte de divisions. Les uns disent : Aimer Dieu et son prochain, c'est la loi et les prophètes, a dit Jésus-Christ ; c'est aussi tout le christianisme. Le christianisme est une morale, morale à la fois simple et sublime, qui s'impose d'elle-même à la raison et à la conscience. Quiconque s'applique à pratiquer cette morale est chrétien, quelles que soient d'ailleurs ses opinions sur les parties contestées de la religion, les doctrines et les faits surnaturels. D'autres répondent : Le sommaire de la loi, comme son nom l'indique, est un admirable et divin résumé, non de l'Évangile mais de la loi de Moïse. Comme cette loi elle-même, il est destiné à servir de pédagogue pour amener les âmes à Jésus-Christ, en excitant en elles, par la connaissance de leurs transgressions et de leur misère morale, le besoin de ce pardon, de cette justification, qui ne s'obtient que par la foi en un Rédempteur crucifié. La doctrine du salut et du Sauveur, voilà l'essence du christianisme ; le sommaire de la loi, le sermon sur la montagne, n'en sont que la préface.

Pour nous, nous rejetons l'opinion de ceux-là sans être satisfaits de la réponse de ceux-ci. Nous croyons qu'en dégageant ces deux grands commandements, enfouis dans la multitude, des préceptes mosaïques, pour y montrer l'éternelle substance de la volonté di-



vine à l'égard de l'homme, Jésus-Christ a fait une chose vraiment grande et nouvelle ; que le sommaire de la loi fait partie intégrante de l'Évangile ; que la morale chrétienne, qui y est résumée, n'est pas moins originale que la doctrine chrétienne et, si les gens du monde y réfléchissaient et la prenaient au sérieux, leur paraîtrait tout autant un paradoxe et une folie. Mais nous croyons en même temps que le paradoxe de la morale implique le paradoxe de la doctrine ; qu'on ne saurait isoler le sommaire de la loi du reste de l'Évangile sans une singulière inconséquence ; qu'il suffit au contraire de l'envisager de près, de chercher où il conduit et sur quels fondements il repose, de le traduire, pour ainsi dire, du mode impératif dans le mode indicatif, pour être amené à reconnaître la nécessité, la réalité, le prix immense de la révélation chrétienne tout entière. C'est à établir cette double vérité que sera consacrée notre méditation de ce jour. D'abord, considérant le sommaire de la loi en lui-même, nous y découvrirons les traits essentiels et distinctifs de la morale chrétienne. Puis, recherchant les bases et les conséquences de cette morale, nous tâcherons de montrer les liens étroits qui la rattachent à la doctrine évangélique. Obligé de traiter en quelques moments une matière aussi étendue, nous comptons sur votre bienveillante et sérieuse attention.